

26





*Regalada por su autor a D. Juan Yturralde
7^o Suit. (1893.)*

MONOGRAPHIE

DE

L'ANTIQUE ABBAYE DE SAINTE-ENGRACE

dédiée

A M. L'ABBÉ BARTHÉLEMY ETCHECOPAR

Par l'Abbé HARISTOY



BAYONNE

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE L. LASSERRE

—
1893



M- 83226
F- 88327

ZRV
3310

MONOGRAPHIE

DE

L'ANTIQUÉ ABBAYE DE SAINTE-ENGRACE

dédiée

A M. L'ABBÉ BARTHÉLEMY ETCHECOPAR

Par l'Abbé HARISTOY



MONOGRAPHIE

DE

L'ANTIQUÉ ABBAYE DE SAINTE-ENGRACE

dédiée

A M. L'ABBÉ BARTHÉLEMY ETCHECOPAR



I

L'origine de l'antique abbaye de Sainte-Engrace remonte au delà du XI^e siècle. La tradition rapporte que, de temps immémorial, à l'un des ports ou passages de ces hautes montagnes où se confondent les limites de la Soule, du Béarn, de l'Aragon et de la Navarre, s'élevait un petit village appelé *Urdach* ou *Urdaix-du-Sommet-du-Port* (*Urdaix de sumo-puerto*).

Fondé à côté d'une petite église dédiée à sainte Magdeleine, il possédait, dès le temps de Charlemagne, un hôpital pour les pèlerins et voyageurs allant à saint Jacques de Compostelle (1).

Comment l'église primitive d'Urdach, qui était sous le vocable de sainte Magdeleine, changea-t-elle de nom ? Une légende de la plus haute antiquité nous en fournit l'explication.

Sainte Engrace ou *Enchrastis* était une vierge lusitanienne qui, se rendant pour épouser un noble Gaulois dans la province Narbonnaise, subit le martyre à Saragosse (2) avec les dix-huit parents qui l'accompagnaient à ses noces (3). Ceci se passait vers l'an 300. Quelques années après, la conversion de Constantin le Grand permit aux chrétiens de bâtir des églises. La ville de Saragosse en construisit une en l'honneur de la sainte vierge et martyre Engrace, qui partagea bientôt, avec le diacre saint

(1) Manuscrit de Philippe de Béla.

(2) Le nom de Saragosse vient de *César-Auguste*, nom que lui donnèrent les Romains. Son nom primitif basque était *Zalduba*.

(3) Sainte Engrace a été honorée en Espagne et en Portugal dès la plus haute antiquité. Prudence a chanté en beaux vers « son martyre ineffable sur le cruel chevalet où elle fut attachée, son corps virginal déchiré, sa force plus grande que la mort et sa survivance à son trépas, *morti suæ superstes.* »

Vincent, les honneurs de la dévotion populaire. D'âge en âge, l'autel de sainte Engrace s'enrichit d'*ex-voto* pieux; ses reliques elles-mêmes reçurent de pieuses offrandes. Or, des voleurs, ayant aperçu les bagues dont ses doigts étaient chargés, lui coupèrent un bras, l'emportèrent et s'enfuirent vers la France. Arrivés à la frontière de la Soule, ils perdirent ou voulurent cacher leur trésor; mais plus tard un taureau le fit découvrir. Cet animal allait s'agenouiller tous les jours au pied d'un chêne. Frappé de ce singulier spectacle, le pasteur s'approcha et fut aussi surpris de trouver un bras orné de bijoux que de voir les cornes du taureau étincelantes comme deux flambeaux d'autel. Sur la déclaration de cet homme, le curé voisin, et après lui, l'évêque, suivi d'un nombreux concours de prêtres et de fidèles, vinrent vénérer la précieuse relique; ce lieu devint un but de pèlerinage (1).

C'est alors que le nom de Sainte-Engrace fut donné au village d'Urdaix. Ceci se passait vers le X^e siècle, puisque à l'époque de la donation du roi Sanche I^{er}, le nom d'Urdaix était déjà remplacé par celui de *Sainte-Engrace-du-Port*.

D'après un ancien document, l'an 840, sainte Euloge, plus tard martyr à Cordoue, visita les monastères de la partie montagneuse de la Navarre, entre autres celui d'*Urdaspalt*. Quel pouvait être ce monastère? Le Père Moralès le prend pour le couvent de Saint-Sauveur d'Urdaix; le Père de Moret, au contraire, croit le reconnaître dans les ruines que, de son temps, on apercevait non loin de Burguy, dans la vallée de Roncal. Ne s'agirait-il pas du monastère d'Urdaix de Sainte-Engrace, et ces ruines ne seraient-elles pas celles faites par les calvinistes (2)?

Moret nous assure que l'abbé d'Urdaspalt se nommait Dadilano, que ce monastère eut son existence presque jusqu'au règne de Sanche Ramirez, roi d'Aragon, dont il place le règne entre les années 1076 et 1094 (3). Le même historien nous dit que Sanche Ramirez, par charte du 5 des calendes de février 1085, annexa Sainte-Engrace, qui était un monastère royal ou du patronat royal, au célèbre monastère de Leyre, avec toutes les églises (*dîmes*) qui en dépendaient sur les deux versants des Pyrénées (4). Voici cette charte, sur laquelle se fondent les historiens pour fixer au XI^e siècle l'origine du monastère d'Urdaix ou de Sainte-Engrace :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, il a plu à moi Sanche, roi d'Aragon et de Pampelune, et à mon fils Pierre de donner à Saint-Sauveur de Leyre ce *monastère* qu'on appelle Sainte-Engrace-de-Port, qui conduit aux Gaules par l'entrée de la Soule, que nous donnons et cédonns avec tous ses meubles, limites, forêts, vallées, montagnes, pâturages, métairies,

(1) *Chronique d'Oloron*, par M. Menjoulet, t. I, p. 188.

(2) Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. VI, p. 654, dit qu'on accourut longtemps à Sainte-Engrace, de la France, de la Navarre et de l'Aragon, jusqu'à ce que Jeanne d'Albret profanât le sanctuaire.

(3) *Annales de Nav.* Liv. VI. Ch. 7; Liv. XI. Ch. 3.

(4) *Ibid.* Liv. XV. Ch. 3.

maisons à cens et à dime, terres et vignes, tout en tout avec toutes leurs entrées tant en Espagne qu'en Gaules (1). »

Ce précieux document, à lui seul, nous apprend que, lors de la donation de Sanche, le monastère de Sainte-Engrace était en pleine prospérité, et que par conséquent son origine remontait bien plus haut. Ses chanoines étaient de l'ordre de saint Augustin. Ils se refusèrent d'abord à reconnaître l'annexion royale et ils ne voulurent point obéir à l'abbaye de Leyre, possédée par des moines de l'ordre de saint Benoît. Enfin leur abbé Aznar ayant conclu un accord avec celui de Leyre en 1125, ils finirent par se soumettre à son autorité. Ce dernier, pour mieux assurer la possession, obtint la confirmation de son droit, d'abord, de Pierre fils et successeur de Sanche I, puis des papes Pascal II, en 1100, et Alexandre III, en 1174 (2).

L'accord passé entre les deux abbés stipulait que la collégiale de Sainte-Engrace donnerait, chaque année, au monastère de Leyre deux saumons et une paire de bœufs propres au labour, les jours de l'Ascension et de saint Jean-Baptiste. La mesure du saumon dû par les chanoines de Sainte-Engrace fut placée à la porte de l'église de Leyre. Les débiteurs en oublièrent-ils les proportions? Il est permis d'en douter. Il y eut, entre les deux monastères, des discussions qui donnèrent lieu en 1316 à une première transaction réduisant la redevance des saumons à un seul; puis, à une seconde transaction, en 1436, où l'on convint d'une somme d'argent s'élevant à quatre florins et demi d'or. Cette redevance fut encore réduite, en 1487, à quarante sols *jacquès*, sous peine, à défaut de paiement, d'une amende de 200 florins. L'abbé Menjoulet affirme qu'elle fut fidèlement acquittée jusqu'au milieu du XVIII^e siècle (3).

Cependant on voit l'official de Pampelune excommunier, en 1491, les chanoines de Sainte-Engrace pour insoumission; et un vieux mémoire dit qu'on ne voit « depuis cette époque (1491), aucun acte qui justifie que le monastère de Sainte-Engrace se soit exécuté. » Il est possible, en effet, comme le dit l'abbé Dubarat, que par suite de l'usurpation de la Haute-Navarre par Ferdinand-le-Catholique en 1512, toutes les anciennes relations entre les deux monastères aient été rompues (4). — Lors de l'annexion de Sanche, le monastère de Sainte-Engrace était desservi, avons-nous dit, par les chanoines de l'ordre de saint Augustin, et l'abbaye de

(1) *Chronique d'Oloron*, t. I, p. 190. — Sanche I, déjà roi d'Aragon et de Sobrarbe, se rendit maître d'une partie de la Navarre et prit le titre de roi de Pampelune. Son royaume s'étendant jusqu'aux limites de la Soule comprenait sans doute le domaine du monastère de Sainte-Engrace, car c'est en souverain qu'il entendit en disposer en faveur de l'abbaye de Leyre.

(2) *Chronique d'Oloron*, t. I, p. 192.

(3) *Ibid.* *Manuscrit de Philip. de Béla.*

(4) *Etudes histor. et relig. du diocèse de Bayonne*, année 1892, p. 190. — En 1520, l'abbé et le chapitre de Sainte-Engrace se firent représenter à la promulgation de la coutume de Soule, à Licharre, par Bertrand du Prim, recteur de Licq, leur procureur.

Leyre par les religieux de saint Benoît. Quand ces derniers adoptèrent dans la suite, la réforme de Citeaux, les chanoines de Sainte-Engrace continuèrent de suivre la règle de saint Augustin, et d'avoir un supérieur particulier appelé *abbé*.

La donation de Sanche I^{er}, on l'a vu, se réduisait, pour l'abbaye de Leyre, à un simple fief, pour lequel les chanoines de Sainte-Engrace payaient une rente annuelle : elle cessa, sinon par suite de l'usurpation de la Haute-Navarre par Ferdinand-le-Catholique, du moins au temps de la Réforme.

II

Durant ce long temps, le culte de notre Sainte s'était étendu et propagé. Le village, célèbre par son monastère et son hôpital, était devenu un but de pèlerinage; l'auteur de l'*Histoire de la Gascogne* nous apprend qu'on y accourait de la France, de la Navarre et de l'Aragon (1). De son sanctuaire propre et de l'abbaye de Leyre, son culte se répandit dans les diocèses de Bayonne, d'Oloron, de Dax, etc. M. l'abbé Dubarat donne le texte intégral de l'antique légende du monastère de Leyre (2), il signale le nom de sainte Engrace dans les litanies des Saints, dans les prières contre les intempéries (*contra tempestates*), dans le missel de Bayonne de l'année 1543. La paroisse de Moncayolle, dans la partie du diocèse d'Oloron, en Soule, la prit pour patronne. Celles de Béhorléguy (partie bas-navarraise de celui de Bayonne) et de Juxue (partie bas-navarraise de celui de Dax) lui érigèrent des chapelles (3). Les mères tenaient à honneur de donner son nom à leurs filles et elles se glorifiaient d'invoquer sa protection : *Pia etiam hanc sanctam Martyrem devotione ab omni memoria prosequitur diœcesis Baionensis ubi feminæ passim ejus nomine et patrocinio gloriantur* (4).

Mais le protestantisme vint exercer ses fureurs et ses ravages dans notre pays. Sainte Engrace et sa pieuse chapelle ne furent plus épargnées que les sanctuaires de la T. S. Vierge, que les *églises de nos villages, que les couvents de nos villes* (5). Monlezun rappelle que Jeanne d'Albret s'acharna sur notre sanctuaire, le profana, en enleva la sainte relique et même obtint le triste succès d'amener l'un des chanoines à embrasser le calvinisme. Ce chanoine, si toutefois il avait ce titre, était un prêtre *congruiste*, administrateur de l'abbaye au nom d'Arnaud de Charritte, abbé de Sainte-Engrace et curé d'Araujuzon (Béarn). La collégiale fut saccagée par les troupes protestantes. Après avoir brûlé les ornements et les archives de

(1) Tome VI, p. 654.

(2) *Etudes historiques et religieuses*, année 1892, page 194 à 196.

(3) Notre *Relevé des procès-verbaux des visites pastorales*, en 1703, p. 6. — *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*.

(4) *Nouveau propre auscitain*, 6^e leçon (16 avril).

(5) Citons pour la Soule : les églises de Laguinge, Tardets, Berraute de Mauléon, de l'Hôpital Saint-Blaise, d'Ordarp, etc.; en Basse-Navarre, celles de Saint-Jean-Pied-de-Port, d'Irissarry, partie supérieure de la tour, de Jatsu, la maison de Lascor dans la même paroisse, etc.

l'église, elles voulurent la livrer elle-même aux flammes sans pouvoir y réussir, à cause de la solidité des murs et sa voûte de pierres. Le chapitre fut dissous et la collégiale ne fut plus habitée. Les canonicats furent donnés à des curés de Soule, qui n'allaient célébrer les offices à Sainte-Engrace que deux ou trois fois par an (1). Quant à l'hôpital, il n'exista que de nom. Un prêtre chargé du service de la paroisse portait le titre d'abbé ou de doyen et recevait les rares pèlerins, qui y venaient, depuis que les religieux Hiéronymites gardiens du corps de Sainte-Engrace avaient envoyé quelques cendres rouges de Saragosse.

Cette désolation ne devait pas tarder à être réparée. Sous l'épiscopat de Mgr de Maytie-le-Grand, deux ou trois des chanoines-curés de Sainte-Engrace furent députés à Saragosse pour obtenir d'une des églises de cette ville où la Sainte était honorée une nouvelle relique en remplacement de la première. Ils en rapportèrent, croit-on, l'annulaire de la main droite. Le procès-verbal d'authenticité de l'insigne relique par Mgr Lacroix, évêque de Bayonne, parle d'une des phalanges du doigt (2).

Nous aurions de plus amples détails sur le culte de notre Sainte dans notre pays, si les archives de Sainte-Engrace n'avaient pas disparu, d'abord lors de l'invasion protestante, puis dans l'incendie de la mairie de cette commune en 1844. Espérons que les archives de Leyre, encore conservées en partie, nous a-t-on dit, celles des paroisses des anciens chanoines de la collégiale, les études d'anciens notaires, etc., nous fourniront de nouveaux documents. En attendant, citons les lignes suivantes du nouveau Propre auscitain relatives à la fondation de l'église de Ste-Engrace et à la vénération de son insigne relique : « *Exstat ibidem (in diœcesi Baion.), ad*

(1) *Histoire de la Gascogne*, t. VI, p. 654.

(2) Voici ce procès-verbal conservé dans les archives de Ste-Engrace :

« Nous, Evêque de Bayonne, en notre visite pastorale dans la paroisse de Sainte-Engrace au mois de septembre 1849, ayant voulu reconnaître la relique de la dite Sainte qui se conserve dans la dite paroisse, où elle est en grande vénération, avons constaté qu'elle est renfermée dans un tube de cristal muni d'un treillis en argent et qu'elle consiste en une des phalanges du doigt, conformément à l'appréciation et jugement de M le docteur Casamajor, de Sainte-Marie-d'Oloron, auquel nous avons soumis l'examen. Nous avons constaté, en outre, que le reliquaire désigné était intact et qu'elle offrait des caractères certains d'authenticité.

« C'est pourquoi, après avoir vénéré la susdite relique, nous l'avons renfermée dans le même tube que nous avons alors avec soin environné d'un ruban de soie rouge et muni, en deux endroits, de notre sceau épiscopal. — Fait à Oloron, dans le même cours de visite pastorale, le 4 octobre 1849.

« † FRANÇOIS, évêque de Bayonne. »

Par suite d'une chute de cheval que fit, peu après, le prêtre qui un jour portait la relique en procession, le tube fut dévié de son pied, mais sans aucune casse. M. l'abbé Inchauspé, alors secrétaire général, délégué par Mgr l'Evêque, le fit redresser et recouvrir d'un nouveau ruban semblable au premier et il y apposa le sceau épiscopal; le tout en présence de M. l'abbé Etchecopar, ancien curé de Ste-Engrace, et de M. l'abbé Mendiondo, curé de cette même paroisse. Procès-verbal de cette nouvelle reconnaissance fut dressé.

Hispaniæ et Galliæ confinia, in vico dicto Sanctæ Engratiæ, insignis ecclesia, olim collegiata, ab Aragoniæ et Navarræ regibus sæculo undecimo exstructa ac dotata in honorem hujus beatissimæ Virginis Martyris, cujus reliquiæ à fidelibus circumsedentis regionis in eodem loco magnopere venerabantur. 1) ».

III

Nous venons de voir Mgr de Maytie I^{er} travaillant à rétablir la dévotion populaire de notre sainte. Nous ignorons jusqu'à quel point le grand évêque put la raviver dans un sanctuaire déserté par ses chanoines. Dans tous les cas, une mesure administrative vint sinon l'éteindre, du moins l'attiédir. Nous voulons parler de l'« Union » de la collégiale elle-même au séminaire que Mgr Joseph de Révol, évêque d'Oloron, établit dans sa ville épiscopale. Il lui fallait quelques revenus pour sa nouvelle maison, il songea à ceux du chapitre de Sainte-Engrace. En les unissant à son séminaire, il supprimait le chapitre lui-même.

Le 20 septembre 1714, le prélat chargea l'abbé Carrère, curé de Ledeuix, et Estor, son vicaire-général, de faire une enquête de *commodo* et *incommodo*. Tous les habitants de Sainte-Engrace ayant à leur tête trois chanoines, Dominique Etchecopar, d'Esquer, Barnèche, et le sacristain Chouchourt, protestèrent et en appelèrent au roi Louis XV. Le roi Louis XIV, disaient-ils par l'organe de Pierre d'Arthez, curé de Tardets et prieur d'Ordiarp, leur procureur, n'avait point donné à l'évêque de Sainte-Marie d'Oloron le droit de supprimer les bénéfices pour le rétablissement de son séminaire, comme il le prétendait, si ce n'est pour les bénéfices qui ne donnaient pas deux mille francs de rente. Or celui de Sainte-Engrace possédait des rentes supérieures à cette somme. Du reste, les canons défendaient de supprimer, pour le profit des séminaires ou évêchés, des bénéfices autres que ceux simples. Les protestataires alléguèrent d'autres raisons, durant un long procès, qui ne dura pas moins de dix ans, par devant le Parlement et le conseil du roi.

Enfin, il fallut se soumettre et signer l'accord suivant. Les revenus du dit chapitre de Sainte-Engrace ne devaient être acquis audit séminaire que par extinction; le service de Sainte-Engrace devait être continué jusqu'à ce que le chapitre fut réduit à deux membres. Les chanoines, leur vie durant, recevraient, chacun quatre-vingts francs.

Il était stipulé encore que le séminaire accorderait à perpétuité deux places gratuites à deux aspirants ecclésiastiques de la Soule, dont l'un de préférence de Sainte-Engrace. Après le décès de tous les chanoines, le même séminaire devait donner, encore à perpétuité, une rente annuelle de soixante francs pour l'entretien d'un régent à Sainte-Engrace. Enfin, il restait arrêté qu'on ne pourrait sortir de ladite église les reliques de sainte Engrace que pour les porter dans les processions permises et accoutumées. Voici les noms des chanoines signataires : Jean de Ruthie, abbé et curé de l'église de Sainte-Engrace, grand-vicaire du diocèse d'Oloron;

(1) VI^e leçon de l'office de la Sainte, le 16 avril.

autre de Ruthie, curé de Hélette ; Dominique d'Etchecopar, curé de Restoue et de Laguinge ; Michel de La Salle, curé de Sauguis ; Pierre Conget-Belisle ; Bertrand de Conget ; Saubidet ; Duhalt, Carricart ; Pierre de Lichans-Sibas d'Esquer, Barnèche (1). Le 7 février, Mgr de Révol porta le décret d'*union* conçu en ces termes :

« Nous, évêque susdit, pour la plus grande gloire de Dieu et le bien spirituel de notre diocèse, avons éteint et éteignons, supprimé et supprimons par ces présentes, et sous le bon plaisir de Sa Majesté, le chapitre de Sainte-Engrace, en avons uni et unissons à perpétuité les fruits, biens, revenus et droits au séminaire de notre diocèse, sous les clauses et conditions portées par l'acte de consentement donné à la dite union par ledit chapitre le 22 octobre 1714 : que ledit chapitre conservera le nom de chapitre, les rentes, et les revenus, les voix, droits, raisons et actions, droit de nomination et présentation aux cures dépendantes du patronage dudit chapitre et autres honneurs y attachés et attribués, jusqu'à ce qu'il soit réduit au nombre de deux seulement, sans que les titulaires qui possèdent les canonicats puissent les résigner, permuter ni en disposer autrement ; qu'avenant décès, cession ou démission de quelques-uns des titulaires du dit chapitre, la rente de ceux qui seront décédés ou auront fait cession ou démission, cèdera en faveur dudit séminaire, les charges ordinaires et accoutumées déduites, et telles portions ainsi vacantes lui seront payées par le syndic dudit chapitre, jusqu'à ce qu'il en soit réduit au nombre de deux seulement, y compris l'abbé ou doyen ; que jusqu'à ce qu'il en soit réduit au même nombre de deux, ils feront le service accoutumé en la même église aux fêtes de la Chan leleur et de la Pentecôte ; qu'étant réduits à ce nombre, ledit séminaire jouira de tous et chacuns les biens, noms et actions dudit chapitre en payant à chacun desdits chanoines restants, par manière de pension, la somme de 80 livres exemptes de toutes charges, et sera entièrement subrogé audit chapitre ; qu'après la vacance des dix premières places, il y aura deux places gratuites audit séminaire pour deux ecclésiastiques du pays de Soule, aspirants à la prêtrise, successivement les uns après les autres, et l'une d'icelle affectée par privilège aux habitants de Sainte-Engrace, s'il s'en trouve de destinés pour l'état ecclésiastique, lesquelles lesdites deux places seront à notre choix et nomination et de nos successeurs à l'évêché d'Oloron ; qu'après la vacance des six premières places, le séminaire fournira chaque année à perpétuité la somme de 60 livres pour l'entretien d'un régent pour enseigner les enfants de la dite paroisse de Sainte-Engrace et *enfin que l'on ne pourrait sortir de ladite église les reliques de sainte-Engrace que pour les porter dans les processions permises et accoutumées, et qu'elles y reposeront toujours comme par le passé.* — Déclarons néanmoins que dans les droits, noms, raisons et actions

(1) Notes de M. l'abbé Etchecopar, de la même famille et maison que le chanoine Dominique d'Etchecopar. Celui-ci défendit les droits du chapitre de Sainte-Engrace, et son arrière-petit-neveu a relevé de ses ruines l'antique église de cette abbaye. — Le séminaire d'Oloron, qui *unit* les revenus de la collégiale fut brûlé par les prisonniers espagnols, lors des guerres du premier Empire. Il a été rebâti par M. l'abbé Adoue, mort chanoine de Bayonne.

appartenant audit chapitre que nous unissons audit séminaire après que le dit chapitre sera réduit au nombre de deux chanoines, l'abbé ou doyen y compris, nous n'entendons pas y comprendre le droit de nomination aux cures et autres bénéfices dépendants du patronage dudit chapitre, lequel droit de nomination aux dits bénéfices nous réservons pour nous et nos successeurs dans le titre et évêché d'Oloron, comme étant les évêques diocésains plus en état de connaître les sujets propres pour rétablir le bénéfice que personne autre; enjoignons à notre promoteur de se pourvoir devant Sa Majesté par une très humble requête afin qu'il lui plaise d'autoriser par les lettres patentes le présent décret d'union, d'extinction et suppression dudit chapitre de Sainte-Engrace, et union de ses biens et revenus audit séminaire et approuver par icelle les clauses et conditions contenues dans notre présent décret.

« Donné à Sainte-Marie d'Oloron, le septième février 1724. Signé JOSEPH, évêque d'Oloron. » Et plus bas : « Par Monseigneur : Fallavier, secrétaire (1). »

Louis XV confirma l'ordonnance épiscopale en son conseil d'Etat, à Marly, le 20 janvier 1725. Des lettres-patentes, en date du mois de février de la même année, portèrent l'arrêt de la suppression du chapitre de Sainte-Engrace et de son union au séminaire d'Oloron. Enfin, le 13 mars 1725, les actes relatifs à cette laborieuse négociation étaient enregistrés.

Dès lors, le chapitre de Sainte-Engrace avait existé.

Le 26 août 1761, François de Révol, deuxième successeur et petit neveu de Joseph, était en tournée de visite pastorale à Sainte-Engrace. En présence des curé, vicaire et jurats de la paroisse, il relata dans un procès-verbal rédigé sur place « *les besoins spirituels et autres nécessités pressantes tant des fidèles que de l'église paroissiale* ». Par une ordonnance datée de Tardets, le 28 du même mois « pour la plus grande gloire de Dieu et de l'honneur de son temple » :

« Il ordonna qu'on ferra renouveler la plus petite des deux custodes, qu'on ferra faire une seconde de la matière de la plus grande et qu'on emploira le restant à faire un soleil (ostensoir) entier, en faisant fournir celle qui pourra manquer à celui qui est dans l'église, qu'on en ferra dorer le croissant, qu'on renouvelera les deux burettes d'argent, qu'on se pourvoira de nouveaux vaisseaux pour les saintes huiles, d'une cuvette étamée en dedans pour contenir les eaux baptismales, d'un ornement blanc en damas avec des galons d'or, de deux autres l'un rouge et l'autre vert de la même étoffe avec des galons d'argent, d'une écharpe de soye pour donner la bénédiction du Saint-Sacrement, d'une bannière propre, d'un graduel et d'un antiphonaire, qu'on ferra crépir et blanchir les murs du dedans de la sacristie, qu'on en agrandira les vitreaux et qu'on les garnira de vitres, barres de fer, treillis de fil d'archal, qu'on dressera un inventaire exact de tous les effets appartenants à lad. église, dont une copie restera entre les mains du sieur curé, l'autre du marguillier, qu'on mettra un anneau coulant à l'encensoir, qu'on ferra un grand vitrail du côté de l'épître qui réponde à celui qui est du côté de l'évangile, qu'on agrandira

(1) *Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, année 1892, p. 191 3.

celuy du fond de l'église et les deux premiers des ailes de la nef, de façon que tous ceux de lad. nef soient d'une égale grandeur et qu'on les garnira de vitres, barres de fer et treillis de fil d'archal, qu'on assujetira la balustrade de la tribune avec des pièces de fer ou bien en enchassant dans le mur le haut de lad. balustrade, qu'on fera les réparations nécessaires au plancher de lad. tribune, qu'on réparera et qu'on nétoyra les autres vitres, qu'on mettra des grilles plus serrées aux deux confessionnaux, qu'on changera le marche-pié de la chapelle de Notre-Dame, ainsi que les cadres des devants d'autel tant de celle-ci que de celle de sainte Catherine, lesquels seront partie peints, partie dorés, qu'on renouvelera la dorure du retable de celle de Notre-Dame, qu'on garnira de vitres le vitrail qui est à côté, qu'on fera crépir les murs tant de lad. chapelle que ceux des piliers et du reste de la nef dans les endroits qui en ont besoin et qu'on blanchira tous les murs de lad. église, qu'on se pourvoyra de huit chandeliers travaillés en sculpture, partie peints partie dorés, pour les deux chapelles, qu'on mettra deux gradins sur les deux autels, lesquels seront aussi partie peints partie dorés, qu'on fera crépir les murs de l'église en dehors, comme on a fait ceux du sanctuaire et de la sacristie, qu'on réparera les planchers et les degrés du clocher, qu'on fera toutes les réparations nécessaires au toit de l'église, qu'on mettra un portail à l'entrée du cimetière, qu'on se pourvoyra d'un reliquaire de goût pour y exposer la relique de sainte Engrace; et le tout ci-dessus ordonné sera incessamment exécuté et dans l'espace de quatre ans au plus tard, sous peine d'interdiction *ipso facto* de lad. église; et afin de faciliter lesd. réparations, permettons au sieur curé et à la communauté de vendre les ornements qui pourroient être inutiles à lad. église, en par eux conservant ceux qui sont nécessaires pour le service divin des jours des fêtes non solennelles et des jours ouvriers. »..... (Le reste de l'ordonnance épiscopale a trait à l'accomplissement du devoir pascal, à la fermeture des cabarets pendant les offices).

« Donné à Tardets, en cours de visite sous notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre secrétaire le 28 août 1761.

« † FRANÇOIS, Év. d'Oleron.

« Par Monseigneur :

« BORDÉHORE, secrétaire. »

Cette ordonnance épiscopale, semblable en tout à celles que nos évêques portaient jadis dans leurs tournées pastorales et fesaient lire au prône du dimanche qui suivait leur réception, prouve l'urgence des réparations de l'église de Sainte-Engrace. Notons en passant que l'ordonnance tait la part contributive du séminaire d'Oleron dans l'exécution de ces divers travaux et acquisitions. Fut-il plus fidèle dans l'accomplissement des clauses du « décret d'union » ?

Nous n'oserions l'affirmer. Mais nous savons que le domaine dudit chapitre de Sainte-Engrace, évalué 28,400 livres, fut vendu à la Révolution (1).

(1) Nos *Recherches historiques sur le Pays Basque*. t. I, p. 433.

Sainte-Engrace, bourg indépendant, conserva jusqu'à cette époque sa justice royale et ses jurats municipaux (1).

Durant ces jours néfastes, l'église fut dépouillée de sa belle cloche, de ses ornements et objets d'argenterie, parmi lesquels on cite un beau calice enrichi de pierres précieuses. La cure était occupée par Jean d'Esquer, enfant de la paroisse, prêtre zélé et insermenté, qui, aux plus mauvais jours de la *Terreur*, ne s'éloigna pas de ses ouailles (2). Après la fermeture des églises il célébra les saints mystères dans la remise de son presbytère. Il n'épargna rien pour conserver le trésor de son église. Mais ni ses prières ni ses larmes n'attendrirent point le cœur de son maire, gagné par les révolutionnaires. Le lâche C..., à défaut d'autres, se fit le détrousseur, l'emballeur, le camionneur à Mauléon, du mobilier de l'antique sanctuaire. Atteint d'une affreuse maladie qui fit tomber son corps en pourriture avant même de descendre dans la tombe, il fut assisté dans ses derniers moments par le même prêtre qu'il avait contristé par ce vol sacrilège. Mais l'insigne relique de sainte Engrace fut conservée. Jean d'Esquer ne voulut pas s'en séparer, et à sa mort, arrivée en 1807, il la remit religieusement à son vicaire, le fameux Haritchabalet, qui devait lui succéder dans sa cure.

IV

De nos jours, la fête de sainte Engrace se célèbre dans la paroisse avec grande solennité, le dimanche qui suit le 16 avril. Ce jour-là, ainsi que la fête de la Pentecôte, il y a exposition et baisement général de l'insigne relique. Le jour de la Pentecôte surtout, une affluence considérable de fidèles accourt des diverses paroisses de la Soule et du Béarn. Le jeudi de la Fête-Dieu, une procession part dès cinq heures du matin de l'église paroissiale, se rend à la chapelle du hameau pour y chanter une messe solennelle. Après un modeste repas servi au clergé et aux notables du pays, elle reprend sa marche jusqu'aux limites de la paroisse de Larrau. Il est cinq heures du soir, quand elle rentre à l'église principale. Jadis cette procession se faisait à la chapelle de la Magdeleine, à Tardets. Cette suppression, à laquelle paraît faire allusion l'ordonnance épiscopale du décret d'union de Mgr de Révol, a eu lieu, d'après les uns, par suite d'une rixe survenue entre les gens de la procession et les habitants de Laguinge; d'après d'autres, par suite d'un pieux larcin, commis par un curé de Tardets, de l'insigne relique. La légende veut que le dit curé, n'ayant pu malgré ses efforts dire la messe le lendemain, voulut la rapporter en secret à Sainte Engrace, mais ne pouvant pas plus marcher avec la relique que dire la messe, il dut la restituer, en la portant respectueusement et *coram populo* en surplis et étole.

En souvenir de cet ancien usage, la procession du jeudi de la Fête-Dieu va encore aux trois croix de *Lecharxu*, d'où l'on voit la chapelle de la

(1) *Chronique d'Oloron*, t. II, p. 398.

(2) Nous en parlerons dans notre travail sur les *Paroisses du XVIII^e siècle et pendant la période révolutionnaire*.

Magdeleine de Tardets. Autrefois la relique placée entre les deux bras de la croix processionnelle était portée alternativement par les propriétaires de terres traversées par la procession. Aujourd'hui elle est portée par le prêtre présidant la cérémonie, mais en souvenir de l'ancien usage, la croix est portée comme anciennement. La relique est portée encore en procession, lors de quelque calamité publique, et sur la demande du peuple. M. l'abbé Etchecopar nous a affirmé que non seulement il a appris des anciens de la paroisse des faveurs signalées obtenues grâce à l'intercession de sainte Engrace, mais qu'il en a été l'heureux témoin lui-même.

Espérons que la dévotion envers la sainte vierge et martyre, au lieu de se ralentir, progressera de plus en plus dans le pays de Soule. Au moment où nous traçons ces lignes, nous apprenons que notre digne ami M. l'abbé Uhart, curé-doyen de Tardets, se prépare à reconstruire l'antique chapelle de la Magdeleine, cet autre but de pèlerinage élevé sur un ancien monument romain. Le mouvement est donné, et l'église de Ste-Engrace verra affluer vers elle de nouveaux pèlerins de la Soule et des paroisses voisines.

Le clergé souletin, si zélé, si attaché aux pieuses traditions locales, voudra reprendre les anciens pèlerinages et les conduire vers l'antique sanctuaire de la vierge et martyre. Là accourront un jour, nous aimons à le croire, non seulement les enfants de la riante vallée du *Saison*, mais encore ceux de la riche vallée du *Roncal* (1).

V

La maison collégiale, dont il ne reste aujourd'hui qu'une enceinte à hauteur d'homme et servant de cimetière, était attenante à l'église et communiquait avec elle par une porte intérieure. Le long d'une espèce de couloir, formant jadis un cloître placé devant la collégiale, on arrive à la porte principale de l'église abbatiale, donnant sur le bas-côté méridional de l'édifice. Elle est formée de piliers droits portant des archivoltas à plein cintre et à vives arêtes, avec tympan orné d'un monogramme du Christ en bas-relief porté par deux anges avec ces mots : *Me fecit.....* reste d'une inscription aujourd'hui disparue.

L'intérieur, sans transept, est divisé en trois nefs terminées par autant d'absides (celle du milieu beaucoup plus profonde) fermées, semi-circulaires et à voûtes hémisphériques, dont les retombées sont ornées d'un magnifique cordon de billettes ou damier en relief, de fleurons et d'entrelacs se prolongeant jusque dans les nefs latérales. Des piliers, les uns

(1) Malgré des influences particulières, opposantes, parce qu'elles sont intéressées, le projet du chemin de fer international, par Sainte-Engrace, n'est point abandonné. Nous en parlons d'après des plans, des rapports présentés naguère encore au ministère par des hommes les plus compétents. Les ingénieurs français et espagnols sont d'accord pour dire que la ligne la plus directe, la moins coûteuse et la plus avantageuse entre Madrid et Paris, serait celle qui partant de la première de ces villes passerait à Baïdes, Castejon, Sanguesa, Salvatierra, vallée de Roncal, col d'Urdayte, *Sainte-Engrace*, Tardets, Mauléon, Puyo, Dax, Bordeaux, etc. — Les plateau et bourg de Sainte-Engrace entourés d'une couronne de montagnes, sont à 581 mètres d'altitude.

carrés, les autres cantonnés de pilastres complets à section de croix grecque, ou de colonnes engagées portant sur socle décoré de têtes de monstres, de clous, etc., reçoivent les arcades à plein cintre et à vive arête qui séparent la nef principale de celles latérales. Les chapiteaux des colonnes engagées que l'on voit à l'entrée des absides, ainsi que ceux des colonnes les plus rapprochées du sanctuaire, sont vraiment remarquables par leurs feuillages, par leurs peintures à fresques et surtout par les figures saillantes et nettement tranchées, représentant des monstres dévorant des êtres humains, des éléphants chargés de tours, la Naissance du Sauveur, l'Adoration des Mages, etc. — La légende de la sainte est représentée dans divers tableaux de peinture de l'école espagnole, d'un goût assez médiocre.

La voûte principale, en pierres moëllons, est unie et à plein cintre. Celles latérales, en même matière, sont en arc rampant, dont le sommet contrebutte les murs de la nef principale, tandis que la retombée se développe en quart de cercle et vient se confondre verticalement avec les murs extérieurs, soutenus eux-mêmes par de massifs contreforts à retraits multiples. Les ouvertures sont étroites, demi-circulaires, et décorées à l'extérieur par un encadrement cylindrique. Le chevet est orné extérieurement de la corniche classique des modillons. Le clocher, qui s'élève au fond de la nef septentrionale, est une tour carrée terminée par une batière ou deux pignons peu aigus avec toit à double égout.

L'église de Sainte-Engrace, classée par une décision ministérielle du 1^{er} octobre 1841 parmi les monuments historiques de France, a été restaurée grâce sans doute au concours de l'Etat et des fidèles de la paroisse, mais surtout grâce au zèle infatigable de son pasteur M. l'abbé Barthélemy Etchecopar, aujourd'hui aumônier du noviciat des frères de l'École chrétienne à Mauléon. Pris d'un vrai culte, et non sans raison, pour l'église où il reçut le baptême, il n'eut pas de repos jusqu'à ce qu'il l'eût relevée de ses ruines. Le diocèse doit lui savoir gré d'avoir sauvé un chef-d'œuvre d'architecture romane du XI^e siècle, et la postérité lui décernera le titre de restaurateur de l'antique église collégiale de Sainte-Engrace (1).

VI

Liste de quelques chanoines de la collégiale et des curés et vicaires connus de Sainte-Engrace.

En 1125	Aznar, abbé de la collégiale.
Fin XII ^e siècle	Arnaud Raymond, item.
1487	Jayme de Prima et Jacques de Casemajor, chanoines.
1592	Arnaud de Charritte, abbé.
1599	Jean Delissalde, curé d'Arhan et de Charrite, item.
1600	Michel et Jean de La Salle de Sibas, le premier, curé d'Alçay et le second, curé de Sibas, item.
1610	D'Irigoyen, item.
1631	Autre Hirigoyen, item.

(1) Voir nos *Recherches historiques sur le Pays basque*, tome I^{er}, page 83-4.

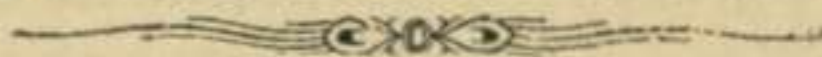
- 1644 N. de Berterréche, abbé.
- 1644 N. de Conget, curé de Tardets, chanoine.
- Décédé en 1666 Jean de Lassalle, curé de Lichans, item.
- 1672 Jean-Pierre de Carrique, curé de Licq, item.
- 1674 Pierre de Sibas, curé de Lichans et de Sibas, item.
- 1675 Jean-Thomas d'Uhalt, curé d'Etchebar, item.
- 1689 Dominique Etchecopar, de Sainte-Engrace, item
- 1689 Mathias Arbel, de Sainte-Engrace, item.
- Décédé en 1739 Jean d'Esquer, de Sainte-Engrace, item.
- 1739 De La Salle-Bouldoue, item.
- 1736 De Chouhourt de Sainte-Engrace, item.
- 1739 De Raco de Sainte-Engrace, item.
- 1714 Dominique d'Etchecopar, curé de Restoue et de Laguinge, item. — Michel de la Salle, curé de Sauguis, — Pierre Conget-Belisle, — Bertrand de Conget, — Saubidet, — Duhalt, — Carricart, — Pierre de Lichans-Sibas, — d'Esquer, — Barnèche, — de Ruthie, curé de Hélette, chanoines, — Jean de Ruthie, abbé-curé de Sainte-Engrace, grand-vicaire du diocèse d'Oloron.

	<i>Curés</i>	<i>Vicaires.</i>
1689	Mathias Arbel, de Sainte-Engrace.
1702	Pierre Barneix.
1714	de Ruthie, d'Aussuruq, abbé-curé.	Antoine de Nougues.
1736	Michel la Salle-Bouldoue.	Le même, décédé en 1752.
1768	César d'Etchebarne, de Camou.	Jean d'Esquer, de Sainte-Engrace.
1768 à 1807	Jean d'Esquer, de Ste-Engrace.	Dominique Haritchabalet.
1807 à 1834	Dominique Haritchabalet.	Jean d'Errande, de Barcus, — P. Biscu, de Restoue. — Joseph Bedecarrasburu, de Barcus. — Pierre Behancaray, de Chéraute. — Jean Metch, d'Oyhère, — Pierre Laxague, de Barcus.
1834 à 1837	Jean Metch.	Pierre Laxague, de Barcus.
1837 à 1849	Jean Arrambide, des Aldudes.	Pierre Cassou, de Charrite-de-Bas, — Mispiret, de Bussunarits, — Jean Etchebarne, de Charrite-Sibas.
.....	Jean Etchebarne.
1850 à 1876	Barthélemy Etchecopar, de Sainte-Engrace, le restaurateur de l'église collégiale.	Arnaud Sallaberry, de Mendy, — Ferdinand Etchegoyen, de Sarrasquette. — Martin Imats, de Hendaye. — Delgue, d'Iholdy. — P. Harisboure, de Macaye. — Jean Etcheto, de Cihigue.

1876	Philippe Mendiondo, de Menditte.	Jean Etcheto et Erriest, de Barcus.
1882	Jean Etcheto.	Erriest.
1885	Dominique Etchebarne, de Restoue.	Erriest, Julien Héguy, d'Ayherre, Dominique Mendiondo, de Libarrens.
1890	J.-P. Copen, d'Ossas-Suhare.	Mendiondo, — Mindurry, d'Ahaxe.
1893	Julien Héguy, d'Ayherre.	Mindurry.

L'abbé HARISTOY,

Curé de Ciboure.



Espagne

Havana

San

Juan Yturroada y Sant

Paseo de Val

Pampulosa,





